



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

Direction départementale
des territoires

Service Habitat, Bâtiment et
Sécurité

AFFAIRE SUIVIE PAR :
Didier TUPINIER
TEL : 03 86 48 41 14
ddt-shbs-usr@yonne.gouv.fr

Auxerre, le 20 février 2017

Monsieur le Président,

Le 13 avril 2016, l'autorisation d'exploitation du petit train touristique de Massangis a été renouvelée sous réserve de transmettre à mes services, avant le 31 décembre 2016, un plan d'action de mise aux normes du système d'infrastructure conforme au chapitre n°2 du référentiel technique du STRMTG relatif à la sécurité de l'exploitation des CFT.

A ce jour, le plan d'action n'a toujours pas été déposé et de ce fait, l'autorisation d'exploitation devient caduque.

Toutefois, afin de ne pas mettre en péril votre activité touristique, je vous accorde un délai supplémentaire et vous demande de me faire parvenir avant le 30 juin 2017 le plan d'action de la rénovation de la voie.

A défaut, l'arrêté d'exploitation du Petit Train de Massangis sera suspendu.

De surcroît, le Service Technique des remontés Mécanique et des Transports Guidés (STRMTG) effectuera un contrôle de l'état de la voie avant la reprise de la saison 2017 soit d'ici le début du mois de mai.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet

Jean Christophe MORAUD

*Monsieur MACHEBOEUF
Président de l'Association Train à petite Vitesse de Massangis
Gare de Massangis - Route de Coutarnoux
89440 MASSANGIS*

*Copies : . Monsieur le Maire de Massangis
. Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Serein
. Monsieur le Sous-Préfet d'Avallon*